

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Excusées

Marlène GOMEZ, Marie France MARTIN pouvoir à Adèle LAMBERT, Carole PARAT, Cathy SOUMILLE procuration à Christian LECERF

Dans l'assistance, seulement 2 membres de RAV du fait des vacances scolaires.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Échange de parcelles Etat/Commune

Mr BONHOMME de l'ONF nous explique le problème, à savoir que dans les années 1800-1810, des erreurs ont été faites sur les cadastres pour 2 parcelles limitrophes de Le Teil et de Rochemaure. En 1991, le cadastre a été corrigé par un accord entre les 2 communes mais au détriment de l'État et sans consultation. A titre de compensation, l'ONF a instruit pour le compte de l'État un dossier d'échange approuvé sur lequel il nous est proposé de délibérer.

Mr Bonhomme nous explique que l'État ne peut jamais céder des parcelles, il ne peut que les échanger et toujours pour une superficie équivalente ou supérieure, jamais inférieure, ce qui compte c'est la superficie et non la valeur des terres.

Le dossier a pris plusieurs années pour être régularisé. Un échange de parcelles est proposé qui **est adopté à l'unanimité.**

2 Déviation RN102-Cession de parcelles

Dans le cadre de la réalisation de la déviation de le TEIL, 4 parcelles communales d'une superficie totale de 2138m² font l'objet d'une emprise. L'État propose une indemnité de 8.249 euros à laquelle s'ajoute l'indemnité de remploi de 413 euros.

En introduction le maire rappelle qu'il était contre ce projet de tracé. Nous demandons ce qui se passerait si la commune refusait l'emprise proposée. Le maire nous répond que cela signifierait qu'il faudrait une décision du Tribunal Administratif et qu'au plus cela retarderait les travaux de 6 mois, et surtout que cela aurait un coût pour la commune. Nous sommes à la dernière phase du projet.

Nous sommes d'accord au vu du dossier avec l'argument qu'il n'est pas fondé de dépenser de l'argent des contribuables pour ce qui serait un dernier baroud d'honneur. Toutefois, nous disons qu'il faut aussi penser aux riverains qui sont touchés par cette déviation et pour cette raison, **nous nous Abstenons.**

3- PPRI Avis sur le plan de prévention des Risques d'Inondations

Cet avis s'inscrit dans la procédure du PLU en cours d'élaboration.

C'est un outil réglementaire visant à limiter les conséquences humaines et économiques des inondations. Il définit les règles d'urbanisme et les règles de construction, ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le dossier PPRI comprend

un rapport de présentation qui explicite les fondements du PPR, la description de l'aléa, la définition du risque et sa traduction en zonage et règlement

la carte des aléas,

la carte des enjeux

le zonage qui est le résultat de la superposition des cartes d'aléas avec les enjeux de la commune et le règlement.

Le PPRI comprend le Rhône mais également divers ruisseaux de la commune : Lavezon, Liaud, Echaudun, Saint Lebrin, Eygue, Chambeyrol et Armagna.

Le territoire concerné par le risque est divisé en 3 zones et 3 secteurs

- une zone Rouge R correspondant à une forte contrainte. A l'intérieur de cette zone ont été identifiées les secteurs suivants:

Un secteur RA correspondant au secteur de la digue communale ou syndicale et la digue du CNR le long du Rhône

un secteur Rsp correspondant aux équipements sportifs

- Une zone B bleue correspondant à une zone de contrainte modérée, A l'intérieur de cette zone a été identifiée un secteur Bcb correspondant aux zones modérément exposées situées en centre urbain dense.
- Une zone V zone verte. Il s'agit d'une zone de cuvette protégée par une digue sous concession de la CNR soumise aux risques liés au ruissellement et à la remontée des nappes phréatiques

La majorité propose de donner un avis favorable au projet de PPRI sous réserve que soit prise en compte la remarque suivante. Elle s'interroge sur l'aléa identifié pour le ruisseau de Saint Lébrin car celui-ci est busé dans la traversée du lotissement. L'exutoire de la buse est situé au niveau de la parcelle AC150. Or, l'étude identifie le cours d'eau en amont de celle-ci sur la parcelle AC149. L'aléa qui en résulte semble de ce fait ne pas correspondre à la réalité du terrain. La commune demande à l'État de revoir l'étude dans ce secteur.

Olivier fait diverses remarques notamment sur une parcelle du centre village en zone inondable >1 mètre qui était restée en zone constructible.

Nous soulevons également la question de **l'information des riverains sur les risques et sur les mesures à prendre en cas d'inondation**. Le plan communal de sauvegarde fera l'objet d'un article dans le prochain Rupsimaurien

Pour nous il y a certains points qui n'ont pas été pris en compte dans ce PPRI (élevations de terrains suite à la construction du barreau du Teil,...)

Pour ces raisons, **nous nous Abstenons**.

4 Opposition au transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron PLUI

La fusion des communautés de communes entraîne en application de la loi ALUR le transfert de la compétence des PLU à la communauté de communes, sauf refus d'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Plusieurs communes de Ardèche Rhône Coiron sont en cours d'élaboration de leur PLU. De plus ARC participe à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les PLU doivent être compatibles avec lui.

Il est précisé que la loi prévoit d'autres moments où ce transfert de compétence pourra intervenir.

Il nous est proposé de refuser ce transfert.

Nous sommes d'accord et votons contre ce transfert qui est refusé à l'unanimité.

5- Stratégie de développement économique intercommunal

En novembre 2016, Barrès Coiron a adopté un document stratégique des orientations en matière de développement économique

Cette stratégie se développe autour de 3 axes forts

Axe 1 - Recentrer les implantations nouvelles sur les sites réellement stratégiques

géographiquement et économiquement

Axe 2 - Requalifier et conforter les zones d'activités existantes afin d'optimiser leurs capacités résiduelles

Axe 3- Reconvertir les friches présentant un fort potentiel et pouvant accueillir des activités sans consommation foncière en extension.

Il nous est proposé d'approuver la stratégie de développement économique pour la communauté Ardèche Rhône Coiron telle que formalisée dans le document intitulé «orientations stratégiques pour le développement économique».

Cette formulation de la délibération nous pose problème. La délibération a été adoptée pour Barrès Coiron Pour nous c'est un volet qui doit être complété par l'analyse de Rhone Helvie pour définir la stratégie globale de Ardèche Rhône Coiron. Nous demandons que soit modifiée la formulation et nous suggérons la formulation suivante «Il est proposé au conseil municipal d'approuver **comme élément** de la stratégie de développement économique pour la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron le document intitulé «Orientations Stratégiques pour le développement économique adopté en novembre 2016 par la communauté de communes Barrès Coiron ».

La majorité n'est pas du tout réceptive à notre proposition et reste à sa formulation initiale.

Nous trouvons le travail fait remarquable et le document présenté très intéressant, et nous ne le remettons pas du tout en cause. Mais pour nous il reste un document Barrès Coiron et nous trouvons maladroit vis à vis des élus de Rhône Helvie de le présenter comme un document global Ardèche Rhône Coiron. Pour cette raison, **nous nous Abstenons**

Nous profitons de cette délibération pour faire part de notre inquiétude sur les conséquences que risque d'avoir pour les commerces locaux, l'ouverture prochaine de l'Intermarché et du centre commercial de la Rotonde. Nous demandons à la majorité qu'il y ait une réflexion partagée à ce sujet.

6- Convention Envibat

La communauté de communes a une convention tri annuelle avec une structure d'insertion Envibat pour l'entretien de l'environnement, chemins et sentiers de randonnées, entretiens des cours d'eaux non domaniaux pour des travaux exclusivement d'intérêt général, et pour divers travaux d'entretien des espaces naturels verts communaux.

Chaque commune qui utilise ces chantiers doit approuver et signer cette convention

Il nous est proposé de signer une convention pour 3 ans.

Nous sommes d'accord et Votons POUR

René GIMENEZ nous informe que la prochaine activité sur la commune sera le débroussaillage des zones communales vers le château.

7-Aménagement de la place de la cité du barrage

En mars 2016, le conseil municipal a approuvé le lancement du projet d'aménagement d'une aire de jeux Cité du barrage comprenant le terrassement, l'installation d'aires de jeux et l'aménagement paysager de l'ensemble.

Le coût estimatif est de 250.869 euros sur lesquels une subvention de la Région sera accordée de 30% soit 75,261 €.

Il nous est demandé notre accord pour solliciter cette subvention.

Nous demandons pourquoi il n'y pas de financement de l'État. Il nous est répondu que le projet n'est pas éligible.

Nous nous faisons préciser à cette occasion comment sont montés les dossiers financiers. Il n'y a pas d'élus en charge des finances. C'est le maire ou les adjoints en charge du dossier qui préparent les budgets et font la recherche de financements.

René GIMENEZ nous précise les étapes d'abord l'aménagement du parking, (début des travaux mi-avril) puis l'aire de jeux. La salle du barrage sera fermée en octobre pendant que seront réalisés les toilettes sachant qu'un des 3 WC sera public, les 2 autres étant liés à l'utilisation de la salle. Nous demandons que l'entretien de ce WC public soit assuré quotidiennement.

Nous rappelons que **nous aurions aimé un aménagement global avec mise en perspective d'un plan de circulation.** Le maire nous dit qu'il attend un consensus . En l'occurrence aucun consensus n'est possible les positions des habitants étant très diverses Nous lui rappelons que les élus sont là aussi pour trancher.

L'aménagement ne prenant pas en compte le plan de circulation, **nous nous abstenons.**

Pierre Yves CUNY nous fait remarquer que « nous nous abstenons de demander des subventions » .

Ce à quoi nous répondons que dans les conseils municipaux on nous demande de nous prononcer sur des demandes de subventions, rarement sur le contenu des projets. Et que de ce fait nous répondons plus largement qu'à la question. Il en ressort un échange assez vif, d'où il ressort que certains élus acceptent mal des désaccords d'idées.

8- Réalisation pistes cyclables

Le 26 avril 2016 , le conseil municipal a approuvé le lancement du projet de création d'une piste piétons-cycles , en accotement de l'ex RD 86 à Rochemaure.

Un nouveau budget nous est présenté avec des subventions de l'État pour 73.603€, de la Région Auvergne Rhône Alpes pour 88.323€ et du département de l'Ardèche Mobylico 2017 pour 58.882 euros.

En avril 2016, nous avons émis des réserves sur le montage financier où la subvention Mobylico 2016 estimée à 50% des dépenses nous semblait peu probable. Ce montage financier nous paraît plus réaliste.

Nous votons POUR

9- Ecole élémentaire: projet classe mobile

Dans le cadre du plan numérique pour l'Éducation lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, le collège Chamontin du Teil a déposé un dossier «classe mobile» auquel peut être adossé un dossier de l'école de Rochemaure. L'État apporte une aide financière plafonnée à 50% d'un investissement de 8.000€ par classe mobile. Ce projet implique au préalable **l'élaboration d'un projet pédagogique et éducatif cohérent** formalisé dans une convention (Ecole-Académie- commune) indiquant la façon dont chaque partie contribue à l'atteinte des objectifs définis.

La commune est sollicitée pour soutenir cette démarche et s'engager à financer l'équipement nécessaire au projet visant à créer une classe mobile au sein de l'école élémentaire de Rochemaure. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès de l'État.

Nous nous faisons préciser le projet éducatif (recherche de documentation, utilisation de l'outil numérique...).

Nous sommes favorables et **votons POUR**

10 - Location de salle remboursement caution

Un chèque de caution pour réservation de salle par une association a été encaissé par erreur. Pour le rembourser il faut une délibération.

Nous votons POUR

11- Personnel communal CUI

Le maire propose de créer un poste dans le cadre du CUI-CAE **pour renforcer l'équipe intervenant dans le périscolaire.**

Le poste est agent des services périscolaires (cantine, garderie, temps d'accueil périscolaire, entretien des locaux). Le contrat serait de 6 mois renouvelable pour une durée de 20H annualisées, rémunérées au SMIC.

Nous faisons remarquer que le profil de poste est très large, les compétences pour animer des TAP n'étant pas les mêmes que celles pour faire de l'entretien.

Nous faisons part des retours que nous avons des parents d'élèves qui relèvent des problèmes sur le temps de la cantine et qui ne sont pas seulement dans la qualité de la nourriture. **Nous exprimons le fait que tous pensent qu'il y a des difficultés d'organisation et d'encadrement.**

Les élus nous répondent qu'ils sont conscients de ce problème, mais certains reportent le problème sur le comportement des enfants (ceux de Rochemauve seraient beaucoup plus difficiles que ceux de Cruas selon Bernard CUNHA).

Bien que convaincus que ce recrutement ne réglerait pas les problèmes posés, nous pensons que ça peut être un plus et comme l'a rappelé René GIMENEZ c'est aussi un dispositif d'insertion qui permet à une personne d'avoir un emploi certes précaire mais lui donnant une expérience professionnelle. Pour ces raisons, **nous votons POUR** tout en demandant aux élus de se pencher sur ce problème d'organisation et d'encadrement.

12 Versement des indemnités au maire.

Depuis mars 2016 dernière date du vote des indemnités, l'indice brut servant de calcul aux indemnités a augmenté, passant de 1015 à 1022. Il est proposé de fixer avec effet au 1^{er} janvier l'indemnité du maire à 41% de l'indice brut terminal de la fonction publique et sur proposition de Mr le Maire de ne pas appliquer à cette indemnité la majoration de 15% applicable aux communes chefs-lieux de canton avant la réforme de 2013.

Nous saluons la démarche du maire de renoncer à cette majoration et **votons POUR**

13 – Versement des indemnités pour les adjoints

Il nous est proposé de fixer avec effet au 1^{er} janvier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 16,5% de l'indice brut terminal + 15% de majoration en tant que chef-lieu de canton avant la réforme.

Lors du vote de mars 2016 on avait exprimé notre demande de formations pour les élus et exprimons notre satisfaction de voir que des formations ont été proposées aux élus. Nous en avons suivi plusieurs.

Par contre, nous exprimons l'idée qu'il serait intéressant qu'il y ait des conseillers délégués. Nous pensons en effet qu'il faudrait un conseiller délégué aux finances chargé de faire des recherches sur les subventions possibles et d'assurer un suivi des budgets. Il préparerait le travail pour le maire et les adjoints .De meme un conseiller délégué à la vie économique ne serait pas un luxe

Nous disons aussi que ce serait un moyen de reconnaître l'engagement de certains conseillers totalement bénévoles actuellement. René Gimenez nous dit que la proposition est intéressante.

Même si la majoration pour ancien chef de canton nous chagrine un peu, comme elle est totalement légale et que nous ne voulons pas qu'un refus de notre part soit interprété comme une remise en cause personnelle des adjoints, **nous votons POUR.**

Le maire nous demande si nous avons des questions diverses

Questions diverses

Nous abordons la question de la recherche d'un successeur au médecin

En janvier par courrier nous avons proposé aux élus de créer un groupe de travail avec les professionnels de santé pour mettre en synergie les démarches des uns et des autres. N'ayant pas eu de réponse, nous demandons ce que la commune fait pour faire connaître la recherche d'un médecin dans notre village?

On nous répond rien et que les jeunes médecins ne veulent plus s'installer qu'en groupes et que nous n'avons pas de locaux aux normes d'accessibilité à proposer.

Le maire nous dit que les médecins qui se sont installés à Ancône (cf notre RAV5) l'ont fait car les locaux envisagés n'étaient pas aux normes et qu' Ancône avait des locaux de disponibles.

Nous disons que la recherche de médecin est peu connue, ce à quoi le maire nous répond qu'il est passé sur France 2, France inter FR3 etc. Nous faisons remarquer que ce n'est pas les canaux vers lesquels les internes en recherche d'installation sont susceptibles de se tourner. Puis **nous expliquons les démarches que nous avons réalisées.**

Nous avons contacté **l'Ordre des médecins** de l'Ardèche qui sur son site a une rubrique «annonces». Faute d'information, Rochemaure n'y apparaissant pas nous avons fait paraître une annonce publiée le jour même sur le site.

Également le **Conseil Départemental de l'Ardèche** a mis en place une cellule pour la recherche de médecin. Cette cellule a envoyé en partenariat avec l'association des maires d'Ardèche un questionnaire à toutes les communes leur demandant leurs besoins en médecin. A partir des réponses cette cellule réalise une plaquette qu'elle présente dans les congrès d'internes pour les encourager à venir s'installer en Ardèche.En les contactant nous avons appris que la mairie de Rochemaure n'avait pas renvoyé le questionnaire. La personne en charge du service nous a transmis le questionnaire que nous lui avons retourné.

Nous avons également réalisé **une affiche** que nous essayons de diffuser largement.

D'autres démarches seraient à entreprendre. **Nous renouvelons notre demande d'une mise en synergie des élus et des professionnels de santé car il est certain que sans mobilisation de tous, les chances d'avoir une installation spontanée de médecin sont pratiquement nulles!**

Nous posons la question **de nouvelles ventes de terrain dans la plaine** à des gens du voyage. En février, nous avons alerté par courrier le préfet et la SAFER et adressé copie au maire en leur demandant d'agir pour empêcher ces ventes qui fragilisent le dispositif mis en place pour essayer de trouver une solution aux personnes sédentarisées dans notre commune depuis de nombreuses années. Nous avons également contacté le notaire mentionné dans une des offres de vente pour attirer son attention sur la situation en zone inondable de ces terrains (lors de notre appel il n'était pas au courant de ces ventes).

Le maire nous dit qu'il a envoyé un courrier au notaire et à la préfecture. Nous l'informons que suite à notre courrier la SAFER nous a appelés le 21 février et qu'une rencontre est en cours d'organisation avec les élus de la communauté de communes.

Il semblerait que nos différents courriers commencent à porter leurs fruits. A suivre. Et là aussi nous redisons que nous sommes prêts à travailler avec la majorité pour faire avancer l'intérêt général, sachant que pour nous travail veut dire partage d'idées.

Fibre optique

Nous posons la question de savoir où nous en sommes.

Le nœud de raccordement sera installé derrière les sanitaires de la cité du barrage. Les études d'installation ont commencé et vont durer 3 mois et les travaux d'installation dureront 6 mois. Début 2018, la fibre devrait être dans les foyers; les budgets sont bouclés. Une réunion est annoncée avec le président d'ADN et les élus de la communauté de communes et des communes. Pas de date connue pour cette réunion.

Route du château

Les riverains nous ont demandé des informations sur les travaux annoncés en avril 2016. Avec l'arrivée des beaux jours, les touristes commencent à se faire plus nombreux. Michel CHEYNET nous dit qu'un courrier va partir aux présidents de l'association du château et des riverains pour les informer d'une enquête en mairie courant mars. Des aménagements des refuges sont prévus.

Fin des travaux de la mairie

Les travaux en mairie se réalisent suivant le timing prévu.

Ce conseil municipal se termine vers 20H30.

Pour la 1^o fois depuis notre élection, nous avons senti une ambiance très électrique. Visiblement certains élus n'ont pas apprécié nos écrits dans le RAV5.

Pour notre part, si nous avons regretté cet environnement, nous continuerons comme nous le faisons à exprimer nos accords et nos désaccords, en veillant bien à en faire des échanges d'idées et non des problèmes de personnes.